

Chapitre II

2-8 Emploi

Vilbois baeken Carole adhérent : 0006632 Mouvement : Français à l'étranger (pas de rattachement départemental)

Le plein emploi, ou l'activité, un droit et un devoir, mais surtout un espoir et du dynamisme pour tous.

Notre vision linéaire des relations de notre société avec l'emploi, laisse à penser à l'ensemble de la société, que l'emploi est l'affaire de l'état, des entrepreneurs, et en dernier ressort des salariés.

La grande majorité des entreprises recrute des candidats entre « 27 et 35 ans » laissant sur les bancs de la société de nombreux Jeunes, et de nombreux seniors.

La politique des ressources humaines est liée étroitement aux auteurs enseignés dans les facultés, la pyramides des âges, et d'autres pratiques étant à l'origine de ce phénomène.

Si nous y regardons de plus près le recruteur va favoriser une tranche d'âge qui couvre 7 années... soit seulement 10 % de notre espérance de vie pour schématiser.

Ce n'est pas à la société de s'adapter à l'entreprise.

D'un autre côté certains Français en ont plus qu'assez de voir des personnes au RMI, au chômage, sans activités.

L'inactivité, si une minorité la vit comme un pied de nez à la société, la majorité des personnes le vivent mal, comme une exclusion, c'est un échec social et une douleur profonde, des chamboulements peuvent affecter leurs vies, comme des séparations familiales et aller jusqu'à la marginalisation, car il est difficile de retrouver un emploi après une longue période d'inactivité, et les professionnels s'accordent pour dire qu'après 3 mois de recherche d'emploi, la motivation se dissipe, devant l'accumulation de refus.

Dire qu'il n'y a pas de travail en France pour tous, c'est comme dire dans une maison « Il n'y a rien à faire », c'est bien entendu faux, il y a toujours quelque chose à faire il suffit de voir le nombre de corps de métiers qui se plaignent des conditions de travail, étroitement liées à l'absence de collègues qualifiés.

Bien sur l'entreprise vise les profits. Depuis que l'homme a inventé la fourchette, pour ne pas se salir les doigts, l'esclavagisme, pour faire faire, puis la machine, son seul objectif « était » : Ne pas se salir, faire faire, et produire plus.

Selon la société, au profit des uns et au détriment des autres, plus ou moins avec des notions de partage.

Le modèle de demain ne sera pas similaire, car les consommateurs sont aussi les salariés, car à force de produire pour le plus grand nombre, le plus pauvre lui aussi représente une part de marché.

10 % de chômeurs, c'est 10 % de part de marché qui échappe aux fabricants.

Aussi l'emploi pour tous, c'est l'intérêt de tous, Et les lois en matière de recrutement ne devraient pas être dictées par quelques experts morts depuis longtemps, dont les expertises avaient comme dans le cas du taylorisme, un cadre qui fut celui du début de l'industrie.

Aussi si la France veut encore faire parler d'elle dans le monde, en innovant en matière des droits de l'homme, le droit à l'activité pour tous, serait un élan formidable de dynamisme.

Il ne coûterait rien de plus, que ce que l'inactivité de certains de nos concitoyens nous coûte.

Il ne s'agirait pas d'un travail obligatoire, mais bien de la réalisation d'un objectif personnel et choisi par la personne privée d'emploi, qui pourrait avec l'aide de son conseiller se rendre dans l'entreprise de son choix, encadré par un Parrain salarié, et y effectuer une activité, proportionnelle dans la durée horaire à 50 % ses indemnités, pour un salarié au chômage indemnisé au Smig, un mi-temps, le reste du temps étant bien sûr consacré à la recherche d'emploi.

Pourquoi laissez la personne privée d'emploi choisir l'entreprise de son activité ?

Car nous devons rendre le rêve à nouveau possible dans notre société, car chaque jeune qui vit dans une cité a un jour été un enfant, avec des rêves d'enfant, si son rêve était de conduire un train, cette mesure ne lui permettra pas de le faire, mais il pourrait assurer la sécurité à bord des trains en accompagnant un contrôleur, Si il voulait être vétérinaire, pourquoi ne pas choisir d'assister dans un Zoo un soigneur animalier.

Revaloriser la personne humaine, donner du rêve et du tonus à l'économie.

Bien sur en protégeant le salarié actif et parrain, car en aucun cas il faudrait qu'un tel dispositif prive les salariés en place de leurs emplois, et les entreprises ayant licencié ne pourraient accéder à cette disposition.

La gratuité des transports pour les personnes privées d'emploi et en activité, des chèques repas offerts par l'entreprise aux plus jeunes, ne percevant pas de ressource mais cherchant par le moyen de la mesure de se faire une première expérience, ou de tester plusieurs secteurs d'activité avant de choisir une orientation. Les assurances étant payées par l'employeur dans le cas des jeunes sans ressource n'ayant pas ouvert de droit au RMI.

Pour que cette mesure ne vienne pas à l'encontre des stages et formations existantes, il est important que le jeune puisse lui-même choisir son entreprise, ses horaires, avec un minimum de 2H00 par jour ou 8H00 par semaine, et qu'il soit libre de quitter la dite entreprise de son plein gré, sans préavis, libre à l'entreprise de lui fournir un certificat gratifiant ou non en fin d'activité et selon le sérieux du candidat.

L'entreprise ne devant pas considérer ces anciens inactif comme des salariés, mais juste comme des renforts ponctuels, seul le cadre horaire devant faire l'objet d'une convention, c'est au candidat de proposer le domaine dans lequel il compte offrir ses services, l'entreprise pouvant proposer des alternatives dans le cas des demandes non recevables, libre à l'entreprise de refuser, mais pour éviter que l'entreprise applique encore une fois des mesures sélectives, il serait bon de considérer qu'une entreprise ayant refusé 3 personnes ne puisse plus recevoir de candidature d'activité, durant une certaine période.

La mesure ne visant en aucun cas la concurrence avec les prestataires de service, artisans ou autres sous-traitants, les ruptures de contrat venant de l'employeur ayant remplacé les dit « sous-traitants » par des personnes sans emploi, se verrait immédiatement enlevé le droit de recourir à la mesure.

Les leviers d'une telle mesure pourrait être immense.

La mise en relation direct de tous les demandeurs d'emploi avec des employeurs,

La prise de contact pour aider au remplacement des personnes partant en pension,

Moins de criminalité par l'occupation des jeunes, et la revalorisation, car bien sur l'activité sera rendu obligatoire pour le versement des indemnités.

Un levier sur l'économie,

Un levier sur les conditions de travail, les personnes sans activité choisissant elle-même leurs entreprises, les entreprises ayant mauvaise réputation n'aurons pas de volontaire.

Un levier sur le moral des salariés, qui vivent difficilement l'inactivité des autres.

La revalorisation du personnel du pole emploi, avec une mission plus noble, permettre à tous d'approcher un rêve, de connaitre un domaine.

Créer le besoin dans les entreprises, pour relancer la création d'emploi,

Redonner à nos seniors, la place qu'ils méritent au cœur de notre société.

Aider aussi bien les associations, les collectivités locales, par des actions sociales à forte valeur ajoutée, auprès des seniors, et de personnes handicapées, en assurant soit juste une présence ponctuelle, des activités, libre aux demandeurs d'emploi de proposer leur savoir faire, sous forme d'atelier, ou de cours particulier, ou simplement de lecture, de sortie.

Nous pouvons très bien imaginer un jeune qui aurait pour unique passion la musique,

Allez animer une maison de retraite une fois par semaine, même si au début cette activité serait vécue comme une corvée, le bénéfice humain d'un tel échange, la notion d'être utile pour les autres et de partager sa passion, prendrait vite le dessus, même si cette activité ne débouchera jamais sur un emploi, Elle permettra de se familiariser avec les personnes du troisième âge et peut être de donner envie au jeune de travailler dans ce secteur, ou a un futur employeur d'apprécier le choix qui a été fait dans ce domaine d'activité

Donner aux entreprises dynamiques, et ouvertes, la possibilité de renforcer leur capital humain, et ainsi d'avoir une opportunité unique de mise en relation, sur le terrain avant les recrutements.

Certains pays pratique des mesures similaires moins flexibles, pour créer un dynamisme économique, mais aucune des formations politique en France n'a eu l'audace d'en faire le projet, la position des syndicats, la crainte de déplaire, mais surtout un manque d'ambition pour notre pays.

En restant factuel, ce n'est pas un rêve utopiste, considérons ou nous en sommes, mais regardons surtout ou nous voulons aller.

Carole Baeken Vilbois